



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « Vins » de FranceAgriMer du 25 janvier 2017 : conjoncture, plan d'action de la filière, prolongation du programme national d'aide pour la période 2019/2023, report de la clôture de l'appel à projets « investissements » et gestion du potentiel viticole

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole s'est réuni le 25 janvier 2017, sous la présidence de Monsieur Jérôme Despey.

Conjoncture : marchés à la production « vrac » à cinq mois de campagne 2016/17

D'après les données des contrats d'achat à la fin décembre 2016, les ventes de vins en vrac ont été moins dynamiques que lors de la campagne 2015/16 pour les segments vins de France sans indication géographique (VSIG) et vins à indication géographique protégée (IGP). Pour les AOC, toutes couleurs confondues, les volumes de ventes sont légèrement inférieurs à ceux de la campagne précédente, avec une hausse des ventes en rosés et une baisse en blancs et en rouges.

Les prix moyens sont en hausse pour les VSIG et les IGP, après une baisse en début de campagne. Les prix de transactions des vins AOC sont en progression par rapport à la campagne précédente.

Plan d'action de la filière viticole : l'état d'avancement des mesures

Le conseil a fait le point sur l'état d'avancement des différentes mesures du plan d'action de la filière viticole. Issu d'une demande du ministre de l'agriculture à l'ensemble des filières fin 2013, ce plan stratégique s'est traduit en 73 mesures pour la période 2015/2017.

À ce jour :

- environ 30 % des mesures sont terminées et réalisées ;
- plus de 40 % des mesures sont en cours ou lancées ;
- le reste des actions est en veille ou doit être réactualisé.

À cette occasion, le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a annoncé qu'une nouvelle action de ce plan avait abouti : en effet, les États membres de l'Union européenne ont adopté, le 24 janvier 2017, un règlement d'exécution qui leur permettra de mettre à nouveau en œuvre, pour la période 2019/2023, un programme national d'aide pour la filière vitivinicole (PNA).

Les membres du conseil ont été appelés à poursuivre les travaux et le suivi de ces actions. Le plan d'action de la filière cidricole sera, quant à lui, examiné lors d'un prochain comité cidre.

Partenariat avec les Régions de France

Les représentants de FranceAgriMer et de Régions de France au conseil spécialisé ont évoqué les orientations arrêtées lors du conseil d'administration de l'établissement du 11 octobre 2016 pour conforter le partenariat en région, en développant une concertation renforcée entre les représentants de FranceAgriMer (DRAAF), les Régions et la profession. Les représentants professionnels au conseil spécialisé ont fait part de leur volonté de contribuer, via leurs relais dans les territoires, à cette démarche.

OCM vitivinicole : point sur la consommation de l'enveloppe nationale 2016/17

Un point sur la consommation des crédits de l'enveloppe 2016/17 du programme quinquennal français de l'OCM vitivinicole (doté de 280,5 millions d'euros) a été présenté aux membres du conseil.

Au 25 janvier 2017, la consommation des crédits de l'enveloppe 2016/17 du programme français atteint 44,7 millions d'euros (soit 17,3 M€ de plus que lors du conseil de décembre dernier), soit par mesures :

- 22,9 M€ pour les investissements des entreprises ;
- 18,4 M€ pour la restructuration et la reconversion du vignoble ;
- 2,7 M€ pour la promotion sur les marchés des pays tiers ;
- 0,7 M€ pour les prestations viniques.

OCM vitivinicole : report de la date limite de clôture de l'appel à projets « investissements »

Le report de la date limite de clôture de l'appel à projets « investissements des entreprises » avait été annoncé sur le site internet de FranceAgriMer. Le conseil a validé ce report au 6 février 2017 (au lieu du 23 janvier 2017).

Gestion du potentiel viticole pour la campagne de plantation 2017

Le conseil spécialisé a donné un avis favorable sur les limitations régionales en plantations nouvelles en AOC, en IGP et en VSIG.

Pour mémoire, les demandes de limitations de plantations nouvelles en VSIG avaient été retenues lors des conseils spécialisés de novembre et décembre derniers. Quant aux demandes de limitations régionales en AOC et en IGP, elles ont reçu un avis favorable lors des dernières réunions du comité national AOC vin, du comité national IGP vin et des commissions permanentes AOC vin et IGP vin de l'INAO.

Au final, 95 demandes de limitations ont été retenues réparties ainsi :

- 81 demandes ont été retenues pour des limitations en AOC, dont 3 demandes mixtes AOC/IGP et 2 demandes mixtes AOC/IGP/VSIG ;
- 10 demandes ont été retenues pour des limitations en IGP, dont 3 demandes mixtes AOC/IGP et 2 demandes mixtes AOC/IGP/VSIG ;
- 11 demandes ont été retenues pour des limitations en VSIG, dont 2 demandes mixtes AOC/IGP/VSIG.

Le conseil a également donné un avis favorable sur la mise en place régionale du critère d'éligibilité de « non détournement de notoriété entre IG » pour 36 AOC ou groupes d'AOC qui en ont fait la demande. Aucune IGP n'en a fait la demande.

Par ailleurs, la mise en place du critère de « non détournement de notoriété » avait été actée, au niveau national, pour les VSIG lors du conseil de décembre dernier.

L'arrêté de gestion de la campagne de plantation 2017 sera examiné lors du prochain conseil spécialisé.

Pour en savoir plus, les dernières données économiques sur la filière viticole sont consultables en ligne sur le site internet de FranceAgriMer : CSVinconj250117

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@francea
